



MAGAZINE

Le journal d'information de Flers Agglo

Lettre #1
Mai 2020

COVID 19 - Confinement

Les décisions et actions de la Ville de Flers



Pour leur premier appel au portage de courses à leur domicile, M. et M^{me} Chambre, 92 et 95 ans, ont été livrés le 7 avril dernier.

ÉDITO

Chères Flériennes et Chers Flériens,

Pendant toutes ces semaines de difficulté vous avez été, dans votre immense majorité, tout à fait admirables : disciplinés, solidaires, attentifs à vos voisins, à vos amis et à votre famille. Merci à toutes et tous.

Ces quelques pages ont pour objectif de vous tenir personnellement informé(e)s de l'actualité de notre ville en complément du site internet flers-agglo.fr et de vous rappeler les services qui sont à votre disposition. Comme vous pouvez le lire, toutes les forces vives, associations comme institutions se sont mobilisées pour que vous traversiez au mieux cette période très difficile.

Dans ces pages, un certain nombre de numéros de téléphone vous sont communiqués. Si quelque chose ne va pas, si vous vous sentez isolé, en danger, sans réponse à vos questions, n'hésitez pas ! Appelez-nous, vous trouverez une oreille attentive pour vous renseigner, vous donner un conseil ou vous venir en aide.

Jusqu'à maintenant notre ville traverse la crise, avec des drames naturellement, mais sans que notre système de santé et en particulier notre hôpital ne soit submergé.

Je veux à cette occasion rendre hommage à tous nos soignant(e)s qui, comme partout en France, ont fait bien plus que leur métier. Je salue en particulier tous les personnels de la maison de retraite J-B Lecornu et toutes celles et ceux qui sont venus nous prêter main forte dans une situation critique.

La période du déconfinement arrive. Au moment où j'écris ces lignes, je ne connais pas encore les modalités pratiques qui auront été décidées par le Gouvernement. Les choses ne seront pas simples dans les écoles, dans les transports, dans la vie de tous les jours car d'évidence la circulation du virus ne sera pas totalement stoppée.

Je demande par avance aux personnes les plus fragiles de ne pas prendre de risques. Nous n'arrêtons pas nos aides le 11 mai. Nous allons prolonger tous nos dispositifs bien au-delà pour vous aider à ne pas vous exposer. À cette période, je pense être en capacité de doter chaque Flérienne et Flérien d'un masque de qualité afin de limiter les risques.

À l'issue de cette redoutable période, nous serons plus unis et plus forts que jamais.

Continuez à prendre bien soin de vous et de vos proches.

Votre Maire,

Suite au confinement mis en place le 17 mars, l'installation du conseil municipal élu le 15 mars dernier n'a pas eu lieu.

En conséquence, les **anciens élus restent en place avec leurs délégations jusqu'à l'installation des nouveaux conseils.**

Dans le but de coordonner les actions menées sur la ville, Yves Goasdoué, maire de Flers, a mis en place une cellule communale de crise, composée d'élus et de directeurs de services, afin d'adapter son fonctionnement selon les évolutions de la situation sanitaire locale et de pouvoir prendre toute mesure utile pour lutter contre l'épidémie de COVID-19.

Cette cellule se réunit régulièrement en visio conférence, dresse le bilan des actions en cours afin de répondre au mieux aux besoins et attentes des habitants.



La Ville de Flers s'adapte pour assurer la continuité des services



Le service voirie assure l'entretien de la Ville en ramassant notamment les encombrants, en vidant régulièrement les poubelles et en nettoyant les rues.

Depuis le 17 mars, la Ville de Flers et Flers Agglo sont mobilisées pour mettre en œuvre les mesures annoncées par le Président de la République afin de lutter contre le coronavirus Covid-19. Ces mesures évoluent en fonction des décisions et des ajustements apportés par le Gouvernement.

Vie quotidienne des Flériennes et des Flériens

Les mesures appliquées depuis le 17 mars, le resteront au moins jusqu'au lundi 11 mai.

Les deux collectivités fonctionnant sans l'ensemble du personnel nécessaire à l'exécution de leurs missions habituelles, un système d'astreintes techniques et administratives a été mis en place dans les services pour répondre aux situations les plus urgentes. Demandes des habitants : accueil téléphonique au 02 33 64 66 00 aux horaires habituels d'ouverture des services de la mairie de Flers et de Flers Agglo : 8 h 15 à 12 h 15 et 13 h 30 à 17 h 30 ; mail : accueil@flers-agglo.fr
Numéro de crise : spécialisé dans les mesures prises pour ralentir l'épidémie, il est à disposition de 8 h 30 à 17 h 30 au 02 33 64 66 01

- Les Écoles sont fermées jusqu'au 11 mai. Si les modalités de ré-ouverture ne sont pas connues, comme pour le déconfinement des habitants, la Ville va prendre toutes dispositions pour que les choses se passent au mieux afin de disposer des éléments de protection et d'organisation permettant de redémarrer dans des conditions maximales de sécurité.

- Protection des habitants. La Ville de Flers et Flers Agglo ont passé des commandes

importantes de gel hydro alcoolique, de masques chirurgicaux et de masques non médicaux.

Objectif : doter la population et les services après le 11 mai, en fonction des besoins et des usages.

- État civil : accueil uniquement ouvert pour les services de la maternité de l'hôpital et les pompes funèbres.
- Cartes d'identité et passeports : rendez-vous suspendus pour le moment.
- Parc du château de Flers et aires de jeux pour enfants : fermés jusqu'à nouvel ordre.
- Stationnement en centre-ville : gratuit.
- Marchés de Flers (mercredi, vendredi et samedi) : réouverture probable le mercredi 13 mai.

Propreté de la ville

Les équipes des services de la ville ont été renforcées (les employés du CAT étant en confinement). Les balayeuses circulent régulièrement et les encombrants sont enlevés.

Ordures ménagères : ne les sortir qu'au dernier moment aux jours et heures de collectes habituels selon les secteurs de la ville. La verbalisation sera systématique pour tout contrevenant identifié.

Confinement : contrôles renforcés

Depuis mardi 17 mars et jusqu'au lundi 11 mai, les habitants doivent rester chez eux afin de ralentir l'épidémie et de casser les chaînes de transmission.

La Police Municipale et la Police Nationale pourront verbaliser les contrevenants (135 €) qui ne justifieraient pas de l'un des motifs de déplacement prévus par le Ministère de l'Intérieur.

Précision : en aucun cas, vous ne devez payer immédiatement votre amende. Si on vous le demande, c'est une arnaque.

Services aux habitants

Eau et Assainissement

Les abonnés de Flers Agglo ont reçu en avril un courrier leur demandant d'assurer eux-mêmes le relevé de compteur d'eau et de le retourner avant le 15 mai.

Le service de l'eau et de l'assainissement assure une continuité de service optimale. Flers Agglo et les délégataires (VEOLA et SAUR) se sont organisés face à l'épidémie.

- vous pouvez boire l'eau du robinet en toute confiance ;
- interventions à domicile : uniquement en cas d'urgence (manque d'eau au domicile, fuites pouvant endommager des biens ou des personnes, obstructions du branchement au réseau d'assainissement) ;

Accueils du public de Flers Agglo et des délégataires fermés jusqu'à nouvel ordre.

En cas de besoin :

- Flers Agglo : 02 33 98 44 44
ou eau@flers-agglo.fr
 - Délégataires : coordonnées figurant sur la facture
- +> d'infos : <https://eaux.flers-agglo.fr/>

Réseau Némus

- Agence Némus : fermée au public, mais disponible par téléphone (02 33 65 80 80) notamment pour les réservations de TAD (Transport A la Demande) qui est maintenu. Horaires lundi au vendredi : 8 h 30 / 12 h et 13 h 30 / 17 h.

- Ligne 1, 2 : circulation aux horaires d'été (un bus toutes les heures) ;
- Ligne 3 : circulation aux horaires habituels ;
- Se déplacer uniquement en cas de nécessité et disposer d'une attestation ;
- La vente de titres à bord des véhicules est suspendue ;

+> D'infos : <https://nemus.flers-agglo.fr/>



Urbanisme et Habitat

- Service fermé au public : pour toute information, contacter les instructeurs par téléphone aux heures habituelles ou par mail à urbanisme@flers-agglo.fr

- Service dématérialisé « guichet numérique des autorisations d'urbanisme » sera remis en service prochainement.

- Permanences habitat et architecture (CDHAT, ADIL et CAUE) : permanences annulées, contacts possibles par téléphone aux numéros habituels (voir site de Flers Agglo).

Les procédures d'instruction en période de crise sanitaire vous sont expliquées sur le site internet de Flers Agglo.

Sirtom Flers-Condé

Le ramassage des déchets est maintenu par le SIRTOM (02 33 62 21 00/sirtom-flers-conde.fr) aux jours et horaires habituels. Les déchetteries sont fermées.

La Ville de Flers solidaire



Le temps des vacances de printemps (11 au 26 avril), les enfants des personnels dits « prioritaires » ont été accueillis tous les jours en centre de loisirs par les animateurs jeunesse de Flers Agglo.

• CCAS de la Ville de Flers

Accueil physique uniquement sur rendez-vous au 02 33 64 66 13.

Foyer Monge : visites de personnes extérieures suspendues

Personnes résidentes sur Flers de plus de 70 ans isolées ou atteintes d'une pathologie nécessitant un confinement : un nouveau service d'aide aux courses et de portage à leur domicile a été proposé le 26 mars. Un pôle de personnes regroupant la Paroisse Marcel Callo, l'église Protestante du Bocage, l'Association Amicale Franco-Turque, l'Association de Musulmans de Flers et du Bocage et l'Association des ressortissants Marocains de Flers est mobilisé. **Ce dispositif est piloté par le CCAS** (Lire l'article page 4).

Tous les titulaires d'une **téléalarme** ont été appelés pour s'assurer de leur bonne santé. Il en va de même des personnes bénéficiaires du RSA.

La Ville de Flers va contacter chaque Flérien âgé de 75 ans et plus (soit par téléphone, courrier ou déplacement physique en dernier lieu) pour être absolument certaine qu'aucun de ses concitoyens ne reste isolé ou dans une situation difficile.

• **Caisse d'Allocations Familiales** de l'Orne: **fermeture de l'accueil**; en cas d'urgence, vous pouvez **joindre la Caf** par téléphone de 9h à 12h et de 13h à 16h, en composant le **0810 25 61 10** (0,06 €/min. + prix d'appel local). La Caf de l'Orne assurera les versements de toutes les prestations.

Accueil des enfants des personnels dits prioritaires

Le service minimum d'accueil des enfants des personnels dits *prioritaires* (soignants, policiers, gendarmes, membres de l'administration pénitentiaire) se poursuit 7 jours/7 :

- **2 multi-accueil petite enfance** de Flers Agglo: Ribambelle à Saint-Georges-des-Groseillers et Charlie-Chaplin à La Ferté-Macé.
- **école maternelle et élémentaire Roland** de Flers: enfants scolarisés.

Pendant, les vacances de Pâques, ces enfants ont été accueillis à l'école Roland jusqu'au dimanche 24 avril compris dans le cadre d'un centre de loisirs (gestion Flers Agglo). Un service de repas était prévu.

Les crèches de Saint-Georges-des-Groseillers et de La Ferté-Macé sont également restées ouvertes pour les mêmes catégories de parents.

Accueil des enfants pour les familles

- Solutions de garde: Flers Agglo a développé et étendu son service **baby-sitting** géré par le **Point Information Jeunesse (02 33 98 19 77)** de 8h30 à 12h et de 13h30 à 18h) qui propose aux familles une liste de jeunes volontaires formés.
- Possibilité aussi de contacter le **Relais Assistants Maternelles au 07 60 54 30 57** pour connaître les disponibilités des assistants maternels du territoire.

D'infos :
flers-agglo.fr

➤ Services aux habitants

Écoles inscriptions rentrée 2020-2021

Le confinement ayant entraîné la fermeture des écoles et du service scolaire-périscolaire de la mairie au public, les nouvelles inscriptions pour la prochaine rentrée (Petite section maternelle et CP Sévigné - Paul-Bert et Roland - Victor-Hugo) n'ont pas encore eu lieu.

Le service travaille à un mode d'inscription en fonction des décisions de sortie du confinement et la possible ré-ouverture des écoles à compter du 11 mai.

Une fois ces modalités prises, les informations seront communiquées aux familles via les écoles, le portail familles de la Ville de Flers accessible sur flers-agglo.fr et dans la presse locale.

Merci pour votre compréhension.

Médiathèques

Uniquement pour les habitants de Flers Agglo: culture gratuite à la maison, mais exceptionnelle, le temps du confinement et de la fermeture des médiathèques. Accès aux ressources numériques du réseau des médiathèques de Flers Agglo: films, livres, bandes dessinées, savoirs, pour les adultes et les plus jeunes.

- **Enfant de moins de 14 ans** de Flers Agglo: abonnement annuel aux collections jeunesse gratuit.
- **Personnes ne résidant pas sur Flers Agglo:** inscription possible mais un tarif s'applique.

+) **D'infos:** <https://lesmediatheques.flers-agglo.fr/> ou 02 33 98 42 22 (lundi au samedi 9 h à 18 h)



Manifestations annulées ou reportées

Grands événements organisés ou accueillis par Flers Agglo et la Ville de Flers en mai, juin, juillet et août (liste non exhaustive) :

- Festival **les Extraverties** week-end de l'ascension à la Roche d'Oëtre et Pont-d'Ouilly (organisation CDC du Pays de Falaise et Flers Agglo): annulé.
- Festival **Vibratommes** (1^{re} semaine de juin): annulé.
- **Fête du sport**: reportée juin 2021.
- **Fête de la musique** (21 juin): annulée.
- Festival **Les Bichoeries** (26-27 juin): annulé.
- **Feu d'artifice** Flers (13 juillet): reporté.
- **Rendez-vous de l'été**: manifestations du 5 au 15 juillet annulées; réflexion pour la suite de la programmation.

+) **D'infos:** flers-agglo.fr

La poste: bureaux ouverts sur Flers Agglo

Les bureaux ouverts* proposant services adaptés: courrier, colis, Banque Postale et téléphonie mobile:

- **Flers et La Ferté-Macé**: lundi au vendredi 10h à 12h30 et 13h30 à 16h30.
- **La Ferrière-aux-Étangs**: mercredi, jeudi et vendredi 9h45 à 12h.
- **Briouze**
- **Messei** (Agence communale)

*Liste susceptible d'évoluer. Vérifier l'ouverture du bureau et ses horaires sur laposte.fr

Portage des courses et actions solidaires avec le CCAS



Chez Renée Lecardonnel et sa fille Sylvie, reprise aussi des sacs de la livraison de la semaine précédente.

Jeudi 26 mars la Ville de Flers et son Centre communal d'action sociale (CCAS) ont mis en place un portage de courses au domicile de personnes âgées de plus de 70 ans isolées ou, quel que soit l'âge, confinées chez elles en raison d'une pathologie, y compris une suspicion de Covid 19.

Il permet aux personnes concernées de recevoir les produits alimentaires de première nécessité pour faire face au confinement qui rend impossible leurs déplacements.

Ce dispositif est rendu possible grâce aux bénévoles qui se sont inscrits pour effectuer les achats avant de les porter au domicile des habitants inscrits auprès du CCAS.

Une solidarité appréciée des personnes concernées et pour lesquelles téléphoner pour passer sa commande, recevoir quelques instants le bénévole sur le pas de la porte de son domicile permet de garder un lien avec l'extérieur. Une solidarité également constatée partout en ville entre voisins, amis pour s'épauler, s'informer, se rendre service.

Deux livraisons attendues

Si M. et M^{me} Chambre, respectivement 95 et 92 ans, ont pour la première fois fait appel cette semaine au CCAS, Renée Lecardonnel et sa fille Sylvie, ont reçu le même jour leur deuxième livraison.

Pour les uns et les autres l'occasion de renouer avec « le monde extérieur » avec le passage de Fabrice Level, l'un des bénévoles. Et pour ce dernier, le moyen de parler quelques brefs instants et ainsi de juger de l'impact de ces semaines de confinement sur le moral de chacun.

Rappel du dispositif de portage de courses

Les personnes, répondant à l'une des deux conditions suivantes,

- être âgé de plus de 70 ans et être isolé,
- ou, quel que soit l'âge, confiné chez soi en raison d'une pathologie, y compris une suspicion de Covid 19, peuvent s'inscrire auprès du CCAS de la ville de Flers (02 33 64 66 13 du lundi au vendredi). Ensuite, elles passent leur commande par téléphone (maximum une fois par semaine) au 02 33 64 66 13. Les courses et le portage seront ensuite effectués par un bénévole. Les personnes livrées n'auront pas à payer leurs courses au livreur. Ce n'est qu'à l'issue du confinement que la facture leur parviendra du CCAS.

Aide à la cantine

Le CCAS intervient directement auprès des familles aidées dans le cadre de la cantine scolaire. En remplacement, ces familles perçoivent des bons alimentaires correspondant au nombre de jours de classe passés confinés. Ce dispositif sera poursuivi jusqu'à la fin du confinement.

Chaîne de solidarité avec le CCAS

Plusieurs organismes interviennent sur le terrain en lien avec le CCAS de la Ville de Flers :

- **Solidarité Bocage et les Restos du cœur** ont mutualisé leurs moyens. La distribution (241 colis les 7 et 10 avril) a lieu à Solidarité Bocage (zone de la Blanchardière - rue Jacques-Durrmeyer à Flers). Nouveaux bénéficiaires : inscription OBLIGATOIRE au CCAS de la Ville de Flers 02 33 64 66 13.
- **Secours populaire** : accueil l'après-midi à l'association 53 rue du Commandant-Charcot à Flers.
- **Bailleurs sociaux** (Orne habitat, Sagim) ont appelé leurs locataires âgés et sont en contact avec les plus fragiles.
- **Croix rouge** intervient selon les demandes en lien avec le CCAS.

Soutien à l'économie, à l'artisanat et aux associations

- **Flers Agglo** : Direction Attractivité du Territoire - développement économique 02 33 98 19 69
- **Chambre de commerce et d'industrie** : 02 33 64 68 19 ; 02 33 64 68 04 ; ccirelance.fr
- **Chambre de métiers et de l'artisanat** : 06 19 13 68 70 ; drocherie@cmai-calvados-orne.fr
- **Région Normandie** : entreprises et structures de l'Économie Sociale et Solidaire 02 35 52 22 00 ; covid19-eco@adnormandie.fr
- **État** : Mesures de soutien aux entreprises et associations ;
+)- d'infos : www.economie.gouv.fr/coronavirus-soutien-entreprises

➤ Tribune L'opposition s'exprime

Chers Flériens,

La crise sanitaire que nous traversons est un défi pour chacun d'entre nous. Nous adressons nos pensées aux victimes de l'Ehpad Lecornu, à leurs proches et au personnel de l'établissement. Elles vont également aux personnes isolées, soignants, aidants et à tous ceux qui n'ont pas arrêté de travailler afin que, malgré tout, la vie demeure possible.

Dans ces pages, nous aurions souhaité que les clivages puissent être laissés de côté - après que les conseillers municipaux auraient été sollicités et informés de la gestion de la crise - et que le Conseil municipal puisse, d'une seule voix, vous faire état de réponses collectives.

À défaut, c'est dans cet esprit d'unité que nous avons notamment offert la possibilité au maire de commander 350 000 masques filtrants chirurgicaux de type II en mobilisant notre réseau auprès des entreprises spécialisées. Compte-tenu de la doctrine sanitaire selon laquelle s'articulera la stratégie nationale de déconfinement, cet apport en masques permettra d'offrir une meilleure sécurité sanitaire aux citoyens de Flers et de Flers Agglo.

